

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE REMILLY-LES-MARAIS REUNION DU 17 mai 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-sept mai à 20H30, les membres du Conseil municipal de la commune nouvelle de REMILLY-LES-MARAIS se sont réunis à la salle des fêtes de la commune déléguée des Champs de Losque, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 04 mai 2018

date d'affichage : 24 mai 2018

Étaient présents les conseillers municipaux suivants:

BAUGE Marie-Josèphe, BURLLOT Etienne, CORMIER Alexandre, DAMECOUR Sylvain, DESDEVISES Joseph, GASLARD Romain, GOSSELIN Philippe, HAMEAU Christophe, HEBERT Joël, JEANNE Jean-Claude, LAURENT Michel, LEGOUPIL Franck, LEHODEY Isabelle, LEMIEUX Sébastien, LENOIR Patrick, LEVEE Dany, LOZOUET Lydie, MAUDUIT Géraldine, ROBIN Jacqueline SEVAUX Pierre, SOMMIER Dominique, TOURAINNE Françoise, VAULTIER Pierre, YVER Charlotte.

Absents excusés : AMIOT Mikaël, ANGELIQUE Gérard, BELLOT Hélène, DESREE Jean-François, GOULMY Cécile, GUENE David, JOUIN Benoît, JOUET Évelyne, LEMENAND Guillaume, LEVEE Alain, MARAIS Jean-Claude.

Pouvoirs :

Mikaël AMIOT donne pouvoir à Michel LAURENT
Hélène BELLOT donne pouvoir à Jean-Claude JEANNE
Benoit JOUIN donne pouvoir à Charlotte YVER
Guillaume LEMENAND donne pouvoir à Pierre VAULTIER

Nombre de conseillers :

En exercice : 35

Présents : 24

Votants : 28

Etienne BURLLOT a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu du 30 mars 2018 a été adopté à l'unanimité des présents.

Mr le maire ouvre la séance.

1) Groupe scolaire : emprunt de 500 000 € : choix de la banque :

M le maire fait part au conseil de la nécessité de faire un emprunt sur 20 ans à taux fixe pour terminer les travaux du groupe scolaire. Des propositions ont été demandées à différents organismes bancaires. Seules deux banques ont répondu.

Crédit Agricole (durée 20 ans)	TAUX	Échéance trimestrielle	coût
Prêt classique Échéance constante	1.74%	7 413.90	93 111
Amortissement du capital	1.74%	6 250.00	88 087

Prêt taux fixe amortissable Financement BDCE enveloppe Banque Centrale Européenne - éducation	1.68%	7 371.00	89 734
Amortissement capital constant	1.68%	6 250.00	85 050

Caisse d'Epargne (durée 20 ans)	TAUX	Trimestre	Annuel	coût
Prêt classique	1.88%	7 512.00		101 037
Taux fixe amortissement capital constant	1.85%	8 562.50 à 6 278.91		93 656
Taux révisable indexé sur taux livret A à ce jour	0.75 + 0.45 = 1.20%		28 268	65 377
Taux révisable indexé livret A	0.75 + 0.45 = 1.20%		31 000 à 25 300	63 000

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, (25 pour la proposition du CA et 3 pour la proposition du CE) décide de retenir la proposition du Crédit Agricole sur 20 ans à taux fixe (1.68%) avec amortissement du capital constant.

Point sur les travaux :

Michel LAURENT fait part au conseil de l'avancement des travaux.

2) Travaux d'économie d'énergie :

Dans le cadre des opérations d'économie d'énergie éligibles aux certificats d'économie d'énergie : TEPCV(Saint-Lô Agglo), des devis ont été demandés pour :

1) Eclairage : remplacement des ampoules par des leds

M. le maire présente le devis de la SORAPEL

	DEVIS H.T.	Montant retenu	Subvention	Reste à charge	Budget 2018
SORAPEL	59 520 – 2 760 (projecteurs)	56 760	43 753	13 007	16 000

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à signer le devis pour un montant de 56 760 € H.T.

Les travaux seront réalisés pour fin octobre. Le reste à charge sera remboursé en 3 ans par les économies d'électricité qui seront réalisées.

2) Bâtiments communaux : (menuiseries : changement des fenêtres)

M. le maire présente les différents devis :

entreprises	bâtiments	Devis H.T.	subvention	Reste à charge
LVB	Salle des mariages (RSL)	7 994 – 2 900 (porte d'entrée) = 5 094	3 918.46	1 175.54
LVB	Ancienne mairie LCDL	6 860	5 276.92	1 383.08
Lebouteiller	Mairie LMV	23 013.03	17 702.23	5 310.08
LVB	Salle des fêtes LMV	5 810	4 469.48	1 340.52
TOTAL		40 777.03	31 367.09	9 409.94
Budget 2018 : 14 000				
Lebouteiller	La Poste	8 468	Demande en cours	
Lebouteiller	Logement LMV	2 000	Demande en cours	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à signer les devis ci-dessus.

3) Mairie de Remilly Sur Lozon (changement des fenêtres) :
M. le maire présente le devis de l'entreprise Lehodey Vani-Bois

	Devis H.T.	subvention	Reste à charge
LVB	10 995 - 7 130 (porte d'entrée et châssis) = 3 865.00	2 973.08	891.92

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à signer le devis pour un montant de 3 865 € H.T.

4) Salle des fêtes Les Champs de Losque : (changement fenêtres, bardage et dalle chauffante)

	Devis H.T.	Montant retenu	subvention	Reste à charge
--	------------	----------------	------------	----------------

Lebouteiller	Isolation ext. 9 415	9 415	7 242.31	2 172.69
Lebouteiller	Menuiserie 6 746.25	6 538.35	5 029.50	1 508.85
Lebouteiller	Isolation extérieure 10 764.44	5 520.98	4 246.91	1 274.07
TOTAL	26 925.69	21 474.33	16 518.72	4 955.61

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à signer les devis ci-dessus.

3) Lotissement des Champs de Losque :

Sylvain Damecour présente le plan du projet de lotissement sur la commune déléguée des Champs de Losque composé de 7 parcelles dont 2 parcelles qui pourraient être vendues directement. Une étude de sol devra être réalisée.

Plusieurs points seront à étudier notamment l'amélioration de la réserve d'eau qui dépend du SDEAU et du SDIS : M. Damecour prendra contact avec eux pour voir ce qu'il est possible de faire. Concernant le parking il sera revu en fonction des contraintes d'accessibilité PMR.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le projet présenté sous réserve du parking et de la réserve d'eau. Il autorise M. le maire à déposer une déclaration préalable pour le détachement de 2 lots N°1 et N°2.

4) Devis Entretien des cimetières

Dans le cadre de la charte zéro phyto et compte-tenu de l'emploi du temps chargé des employés communaux à cette époque un devis a été demandé à IPE pour l'entretien des cimetières des 3 communes pour un montant de 1795 € H.T.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord et autorise le maire à le signer.

Une étude sera réalisée pour comparer le coût de la prestation IPE et l'augmentation du temps de travail du personnel technique pour l'entretien des cimetières pour l'année prochaine.

5) Indemnité de conseil 2017 allouée au comptable du trésor :

Le Conseil municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, une nouvelle délibération doit être prise lors du renouvellement de Conseil Municipal et/ou de changement de comptable,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Stéphanie ROUSSEL, Receveur municipal.
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de : 45,73 euros.

6) Enquête publique pour l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert d'argile sur les communes de Théreval et Amigny : avis du conseil :

M. le maire présente la demande d'autorisation d'exploitation de carrière d'argile par la société TERREAL qui souhaite exploiter une carrière à ciel ouvert d'argile sur les communes de Théreval et Amigny. Une enquête publique est en cours et les services de l'état demandent l'avis du conseil municipal.

Compte-tenu de l'avis favorable de la commune Théreval pour l'exploitation de cette carrière, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis positif à cette demande d'autorisation d'exploiter une carrière.

7) FDGDON(Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche) : convention 2018 pour la lutte collective contre les frelons asiatiques :

Romain GASLARD se retire car concerné par l'affaire.

M. le maire indique que le FDGDON continue d'organiser pour cette année la lutte contre les frelons asiatiques et demande à la commune :

- de participer à cette lutte sur le volet animation, coordination suivi et investissement pour une cotisation de 37 € pour 2018 comme en 2017.
- de participer sur le volet de lutte par la destruction des nids en fonction des travaux de destructions réalisées sur la commune au cours de la saison et qui aura fait l'objet d'un accord préalable de prise en charge de la commune pour chaque nid à détruire.

Une plateforme internet est accessible aux communes pour la déclaration des nids.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour :

- continuer à participer à cette lutte
- autoriser le maire à signer la convention avec le FDGDON
- régler la participation de 37 € au FDGDON.

8) Achat d'un panneau pédagogique et ouverture d'un programme d'investissement à hauteur de 3 000 €.

M. le maire fait part au conseil de la proposition d'acheter un radar pédagogique solaire qui servirait notamment au niveau du groupe scolaire en attendant la réalisation de la plateforme de ralentissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord et autorise l'ouverture d'un programme d'investissement pour un montant de 3000 € et la décision modificative N°1/2018 suivante :

Article	Opération/Libellé	Diminution/Augmentation de crédits ouverts
D/615221	Entretien bâtiments publics	- 3 000
D/023	Virement à la section d'investissement	+ 3000
R/021	Virement de la section de fonctionnement	+ 3000
D/2184 -43	Panneau pédagogique	+ 3 000

9) Don d'un particulier à la commune de 700 € :

M. le maire indique qu'un habitant de Remilly Sur Lozon vient de faire un don de 700 € à la commune. Il propose que cette somme serve à l'amélioration du parc de la mairie de Remilly. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le don et dit que cette somme sera affectée au budget communal pour des travaux dans le parc de la mairie de Remilly.

10) Questions diverses :

- Concours des maisons fleuries :

Le concours des maisons fleuries 2018 est lancé. Les inscriptions sont à faire en Mairie avant le 31 mai 2018.

- Dates à retenir :

- vendredi 22 juin 2018 : 14h30 réunion de bureau
- vendredi 29 juin 2018 : 20h30 réunion de conseil municipal
- Randonnées pédestres :
 - 19 juin au Mesnil-Vigot départ à 19h au restaurant le Min'got
 - 27 Juillet aux Champs de Losque départ à 20h à la mairie
 - 07 août à Remilly Sur Lozon départ à 20h à la mairie
- 06 juin 2018 : 2ème olympiade des enfants de la commune

- Opération nettoyage du terrain de loisirs :

Suite à l'abattage des sapins, les élus et bénévoles de Remilly-les-Marais ont procédé au broyage des branches et au nettoyage du terrain de loisirs le mardi 15 mai. Le conseil remercie tous les participants à cette opération de nettoyage.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le maire lève la séance à 22h30.

Le secrétaire de séance,

Etienne BURLLOT

Le maire,

Pierre VAULTIER